



« La République des censeurs ». Entretien avec Jean Bricmont

Par [Jean Bricmont](#) et [Silvia Cattori](#)

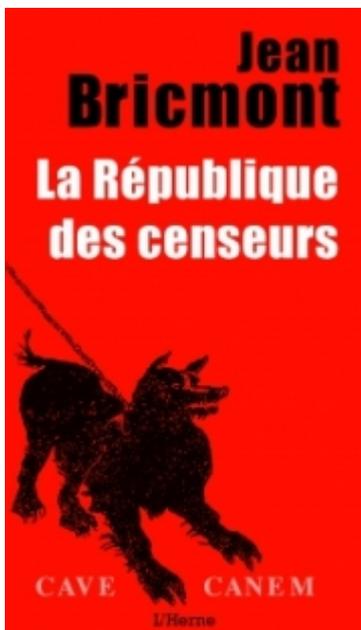
Mondialisation.ca, 05 février 2014

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#),
[Histoire, société et culture](#), [Politique et religion](#)

Dans « *La République des censeurs* », qui vient de paraître*, l'intellectuel belge, Jean Bricmont, se livre à un vigoureux plaidoyer pour la liberté d'expression. Il fait une analyse extrêmement instructive des lois qui, en France, ont limité cette liberté au cours des 40 dernières années, des procès auxquels ces lois ont conduit, et de leurs effets pervers.

M. Bricmont démontre que la « loi Pleven » de 1972 réprimant l'incitation à la haine raciale, ainsi que la « loi Gayssot » de 1990 punissant ceux qui contestent l'existence d'un quelconque « crime contre l'humanité » jugé à Nuremberg, ont introduit le délit d'opinion, ouvert la porte à des appréciations arbitraires, au deux poids deux mesures, confié aux juges la charge de dire la vérité en histoire ; en fin de compte, attisé des sentiments d'injustice et alimenté ce contre quoi elles prétendaient lutter.



Silvia Cattori : Votre essai « [La République des censeurs](#) » ouvre le débat. Vos arguments paraissent convaincants ; et pourtant on vous a vu dernièrement très seul à les défendre à propos de l'affaire Dieudonné [1]. Comment l'expliquez-vous ? Est-ce un biais propre aux médias ? Ou serait-ce qu'une majorité des Français s'est aujourd'hui laissé convaincre que la censure se justifie pour préserver la paix civile ?

Jean Bricmont : Je ne sais pas ce que pense la majorité des Français ; sans doute a-t-elle d'autres chats à fouetter, vu que ce genre de censure touche certains intellectuels, ou tout au plus les « fans » de Dieudonné, mais pas le gros de la population. Cependant, je doute fort que, si l'on expliquait aux Français la situation réelle de la censure dans leur pays, ils l'approuveraient, vu que la plupart d'entre eux sont « républicains » et considèrent que la liberté d'expression fait partie des fondements de la République.

Mais le problème n'est pas non plus simplement restreint aux médias. Il y a, comme l'explique Diana Johnstone [2], une sorte de religion de la Shoah en France. Mais il faut être précis ; utiliser le mot « religion » dans ce cas ne veut pas dire nier l'événement, mais caractériser la façon dont on en parle. Le simple fait qu'il existe une loi interdisant, sous peine de sanctions pénales, de le nier et que ce soit le seul événement historique qui « bénéficie » d'une telle loi est déjà une façon de le sacraliser. Il suffit par ailleurs de voir ce qui se dit ou s'écrit sur une série de sujets qui n'ont rien à voir directement avec la Shoah, comme la sécurité d'Israël, le nucléaire iranien, les guerres humanitaires, la construction européenne et d'autres sujets encore, pour voir que la Shoah joue un rôle central dans l'imaginaire contemporain de nos « élites ».

Contrairement au christianisme ou à l'islam, cette « religion » n'a pas grande influence sur les masses, elle est essentiellement une religion d'intellectuels et n'a pas d'implications concernant la vie personnelle des gens ; elle en a néanmoins sur leur possibilité de s'exprimer et, indirectement, de penser. Il y a d'autres « religions » dans notre culture, la psychanalyse ou le postmodernisme, par exemple, et tout cela fait penser aux cultes du déclin de l'Empire romain ; notre époque, caractérisée par le déclin de la domination occidentale sur le reste du monde peut d'ailleurs être comparée, à certains égards, à celle du déclin de l'Empire romain.

Mais la religion de la Shoah, contrairement à celles que je viens de mentionner, a des conséquences politiques sérieuses et, à mon sens, très néfastes. Tout d'abord, la politique occidentale par rapport à la Palestine est sans arrêt « contrôlée » par le rappel de la Shoah, à laquelle les Palestiniens n'ont évidemment pas pris part, mais, et cela on ne le souligne jamais, les Européens vivant actuellement non plus - à de très rares exceptions près. Je trouve toujours très curieux que, dans une culture soi-disant dominée par l'antiracisme, on accepte implicitement l'idée d'une responsabilité collective, celle des Européens pendant la guerre -en assimilant par ailleurs occupants et occupés-, qui en plus est transmissible aux descendants.

Mais la même chose est vraie pour les guerres humanitaires et la politique d'ingérence en général. Lors de chaque guerre, on nous présente de nouvelles « victimes innocentes », comparées aux juifs pendant la guerre, menacées de génocide par un nouvel Hitler et tous ceux qui s'opposent à ces guerres sont immédiatement traités de « Munichois » ; si l'on cherche à mettre en question, ne serait-ce que faiblement, la propagande de guerre, on est assimilés aux « négationnistes ». Pourtant, avec le temps, on s'aperçoit que cette propagande s'avère presque toujours être mensongère, le dernier exemple en date étant l'attaque chimique en août 2013 près de Damas, dont une étude scientifique démontre qu'elle ne pouvait pas être le fait du gouvernement syrien [3].

Mais, ne serait-ce que suggérer cela au moment où on était sur le point de déclencher une nouvelle guerre, dont les conséquences étaient imprévisibles, vu l'engagement de la Russie dans le conflit, vous mettait immédiatement, aux yeux du discours dominant, dans le camp des « négationnistes ».

Finalement, il y a la question de la liberté d'expression. Quoiqu'on pense de Dieudonné, de son humour et de ses « dérapages », il est hallucinant de voir la campagne déclenchée contre lui par tout l'appareil d'Etat, appuyée par presque tous les médias, alors qu'il n'est après tout qu'un simple individu se produisant sur scène, sans aucun parti ou mouvement derrière lui : on peut tranquillement se réjouir sur une chaîne de radio publique en imaginant qu'il soit publiquement exécuté [4], des adolescents peuvent être renvoyés de leur école et accusés d'apologie de crimes contre l'humanité pour avoir fait le geste de la quenelle, on arrive à faire licencier des gens ayant fait ce geste, entre autres exemples d'hystérie.

Une personne raisonnable ne peut-elle pas dire, au minimum : tout ce qui est excessif est insignifiant ? Mais que font la gauche, les démocrates, les gens qui « combattent le fascisme » ? Rien ou presque ; quand ils défendent timidement la liberté d'expression, ils commencent par se mettre à l'abri en condamnant Dieudonné ou en se plaignant que les poursuites engagées contre Dieudonné lui font de la publicité. Aucune attitude de principe, du genre de celles qu'ils prennent presque automatiquement lorsqu'il s'agit des violations des droits de l'homme dans des pays ennemis de l'Occident ou lorsqu'il s'agit d'entraves à leurs opinions ou à celles de leurs amis.

A partir du moment où bon nombre de gens, qui se pensent souvent comme étant « de gauche », ont adhéré plus ou moins inconsciemment à la religion de la Shoah, ils voient le « combat » contre les mécréants, les antisémites et négationnistes, mais aussi, par extension, les racistes, sexistes et homophobes, comme une sorte de cause sacrée. Et une fois qu'une cause acquiert un caractère sacré plus aucune règle n'est respectée ; c'est la guerre sainte ! En particulier, la liberté d'expression passe à la trappe, mais aussi l'équité dans les débats ou le simple respect des droits de la défense des personnes accusées d'avoir de mauvaises pensées.

C'est ainsi qu'on en est arrivé à une situation absurde, où la simple défense des principes les plus élémentaires de la démocratie devient « suspecte » et « extrémiste », ce qui explique le relatif isolement médiatique auquel vous faites allusion.

Silvia Cattori : Ne pensez-vous pas que le racisme et l'antisémitisme sont des fléaux et qu'il faut les combattre ?

Jean Bricmont : Avant de répondre, je voudrais qu'on précise ce qu'on appelle « racisme » et « combattre ». On peut penser, pour ce qui est du racisme, à des lois discriminatoires, fondées sur le sexe, le groupe ethnique ou la religion. Pour autant que je sache, ce genre de lois n'existent pas en France, même si elles ont existé dans le passé et existent ailleurs dans le monde. On peut aussi penser aux discriminations de fait dans l'accès à l'emploi et au logement. Je ne parle pas de cela dans le livre parce que ces discriminations de fait ne sont pas couvertes par la liberté d'expression et que je ne demanderais pas mieux que de les supprimer ; mais je n'ai rien d'original à dire à ce sujet. Finalement, il y a tout ce qu'on appelle les « préjugés », c'est-à-dire les opinions que les êtres humains ont à propos des groupes auxquels ils pensent appartenir par rapport aux autres. La plupart des gens voient « leur » groupe – ethnique, religieux, sexuel – comme ayant des qualités que les autres groupes n'ont pas.

Et, bien sûr, ces « préjugés », combinés aux relations de pouvoir existant dans une société donnée, ont des effets sur les discriminations. A partir de ce constat, il est tentant de penser que la lutte contre les discriminations passe par la répression légale de l'expression, verbale

ou écrite, des « préjugés ».

C'est cette idée qui est à la base de la « lutte contre la haine » par des voies légales. Je comprends cette tentation, mais je pense aussi qu'il faut lui résister. Le problème est qu'en s'attaquant à l'expression d'idées, on rencontre au moins trois problèmes fondamentaux :

- ▶ La pensée humaine étant très flexible, et vu qu'on ne peut pas tout censurer, on tombe inévitablement dans le « deux poids deux mesures » et toutes les personnes censurées trouveront aisément d'autres propos aussi scandaleux que les leurs et elles se considéreront donc victimes d'injustices.
- ▶ On rencontre aussi le problème de la pente glissante : pour que la censure soit efficace, il faut non seulement interdire les propos jugés illégaux mais aussi ceux qui s'en rapprochent, ou qui les citent, ou qui les défendent indirectement etc. Je donne de nombreux exemples de telles dérives dans mon livre.
- ▶ Finalement, et c'est sans doute le plus important, en empêchant d'exprimer des opinions racistes, sexistes etc., on s'empêche de les réfuter. Bien sûr, je ne suis pas opposé à la « lutte » contre le racisme si celle-ci consistait à donner des arguments, de préférence en débattant de façon contradictoire avec les gens supposés être racistes. J'insiste simplement sur le fait que la censure empêche de le faire et, en rendant toute confrontation impossible, affaiblit la pensée antiraciste.

Le soutien à la censure est d'ailleurs souvent lié à l'irrationalisme généralisé qui caractérise notre culture : presque tout le monde est convaincu que les arguments rationnels n'ont aucun effet. C'est en tout cas ce que j'entends très souvent dire quand je critique les religions ; mais quelle est l'alternative à la discussion rationnelle ? Le terrorisme intellectuel ? L'enfermement des dissidents ?

Quoi que l'on pense d'Obama, c'est un fait que son père était Africain et qu'il a été élu deux fois président des Etats-Unis. Comment les Américains ont-ils fait pour l'élire, alors qu'ils ne « bénéficient » pas de ces magnifiques lois « réprimant la haine » et qu'effectivement toutes sortes d'horreurs peuvent être dites librement dans ce pays ?

Finalement, je remarque que l'antiracisme consiste souvent à célébrer les « autres cultures », sur le plan artistique par exemple. Mais lorsqu'il s'agit des aspirations politiques des parties non occidentales du monde qui sont presque unanimement opposées à nos politiques d'ingérence et de guerres humanitaires, presque personne n'est prêt à les écouter. Et lorsque des Iraniens, des Cubains ou des Irakiens souffrent d'embargos dont les conséquences sont bien pires que de simples discriminations, je n'entends pas beaucoup de voix antiracistes protester.

Silvia Cattori : Que diriez-vous aux personnes dont la famille a souffert des persécutions raciales au cours de la guerre et qui trouvent insupportables que l'on nie leurs souffrances ? Le souvenir de ces souffrances n'est-il pas plus important que le principe abstrait de la liberté d'expression ?

Jean Bricmont : Tout d'abord, la loi Gayssot ne réprime pas la négation de souffrances passées en général, mais d'un cas particulier, à savoir certains crimes commis lors de la Seconde Guerre mondiale et jugés lors du procès de Nuremberg ; en pratique, la plupart des poursuites portent sur la négation de l'existence des chambres à gaz dans les camps allemands.

La question ici n'est pas de savoir si l'on juge, à titre individuel, les persécutions nazies

contre les juifs comme particulièrement monstrueuses, mais si l'on estime que c'est à l'Etat d'imposer à tous, non seulement une vérité historique, mais aussi le fait de considérer ces persécutions comme exceptionnelles - puisqu'elles seules « bénéficient » de ce genre de lois.

Je ne pense pas que singulariser ainsi un type de souffrance rend service à ceux qui veulent en préserver la mémoire. En effet, cela provoque un ressentiment qui, en fait, attise l'animosité contre eux, en faisant croire que « les juifs » sont plus puissants que les autres communautés.

Mais ce qui est encore plus préoccupant, c'est que, dès qu'on interdit une certaine pensée, on attire l'attention sur elle et on encourage le scepticisme par rapport à la thèse défendue par la censure.

Pour illustrer cela, il suffit de comparer Faurisson -et ses disciples- et Arthur Butz, qui est américain et auteur d'un ouvrage, « La mystification du 20^e siècle » qui nie l'existence des chambres à gaz et dont l'édition originale en anglais date de 1976, c'est-à-dire avant les premiers écrits de Faurisson.

Qui connaît Butz ? Pratiquement personne (en dehors des cercles négationnistes) ; en effet, il n'est pas poursuivi et, donc, est presque totalement inconnu. Faurisson est constamment poursuivi et est internationalement connu. La même chose est encore plus vraie pour Garaudy ; philosophe ex-communiste, il s'était converti à l'islam et a été condamné pour négationnisme à cause de son livre sur les « mythes fondateurs » d'Israël [5] Quelle meilleure publicité pouvait-on faire à ses thèses que de le condamner ? Et cela particulièrement dans le monde musulman, où l'idée que la France est dominée par le « lobby sioniste » est assez répandue, pour ne pas dire plus.

Sans la loi Gayssot, le négationnisme n'existerait que dans des cercles très restreints et ceux qui disent souffrir de son existence n'en auraient jamais entendu parler. C'est en substance, une des choses que Chomsky a dites lors des premières poursuites contre Faurisson, en 1981-1983. Le seul résultat en a été que Chomsky est devenu impubliable pendant plus de quinze ans en France. Ceux qui n'ont pas voulu l'écouter à l'époque font face, à travers les affaires Dieudonné, au résultat de leur dogmatisme.

Silvia Cattori : L'évolution que vous décrivez dans le troisième chapitre de La République des censeurs [6], est-elle spécifique à la France, et si oui, pourquoi à votre avis ? Ou bien retrouve-t-on des phénomènes analogues dans les autres démocraties occidentales ?

Jean Bricmont : Je ne peux pas répondre pour tous les pays, que je connais moins bien que la France ou la Belgique. Mais déjà en Belgique, surtout du côté néerlandophone, la situation est très différente. Bien sûr, sur le plan socio-économique, la situation est similaire, et il y a les débats habituels autour de l'immigration et du « multiculturalisme », mais il n'y a pas l'espèce de fanatisme qu'on rencontre en France, lié à l'idée qu'on « lutte » contre le mal absolu, à savoir le fascisme. Dans votre pays, la Suisse, pour autant que je puisse voir, les débats sont aussi plus apaisés qu'en France et Dieudonné n'y est pas interdit. Je n'ai néanmoins pas l'impression que cela soit dû au fait que la Suisse est dirigée par des antisémites ou qu'elle va verser bientôt dans le fascisme...

En fait, malgré l'idée qu'elle se fait d'elle-même, la France n'est pas un pays très libéral en matière de débat d'idées et cela ne date pas d'hier : Descartes et Voltaire ont choisi de

séjourner à l'étranger, où ils étaient souvent plus libres qu'en France. Beaucoup d'écrits de Diderot furent publiés après sa mort. Marx et Hugo sont venus en Belgique. Rimbaud et Verlaine ont aussi fui la France. Bref, contrairement à ce que certains croient peut-être, la censure en France n'est pas une invention sioniste.

Mais il y a un autre facteur spécifique à la France, à savoir la « destruction de la raison » opérée par la pensée des années 1960. Je veux dire par là qu'une partie de l'intelligentsia a accepté l'idée que la vérité n'est jamais qu'un effet du pouvoir ou que les discours sont « socialement construits », sans aucune contrainte venant du monde extérieur. La formulation donnée ici est plus radicale que ce que pensaient la plupart des gens à cette époque, mais l'idéologie des années 1960 allait dans cette direction. A partir du moment où des notions comme vérité ou objectivité sont dévalorisées, il est assez tentant de faire reposer l'entièreté des discours sur des « valeurs », coupées de toute analyse du réel, et c'est ce qu'on entend sans cesse à gauche : « nous » sommes les défenseurs de « valeurs » antiracistes, féministes, de tolérance etc.

Mais une étude même superficielle de l'histoire des religions montre qu'il est plus facile et donc plus fréquent de bomber le torse en prétendant adhérer à certaines valeurs que de faire les sacrifices nécessaires pour les mettre en application.

Ce qui est plus grave, c'est que la mise en avant de valeurs et l'abandon de la notion d'objectivité a un impact catastrophique sur le droit. En effet, celui-ci, même s'il est fondé sur une certaine conception du bien commun, ne doit pas être confondu avec la morale. En particulier, il cherche avant tout à limiter les abus de pouvoir, dont sont trop souvent coupables ceux qui croient faire partie du camp du Bien. Dans les débats auxquels j'ai pris part sur la liberté d'expression, j'ai été frappé par l'absence totale de respect pour celle-ci précisément chez ceux qui se drapent dans leurs « valeurs », que « nous » sommes tous sommés de partager. C'est oublier que l'ordre social repose sur des règles, relativement bien définies, et non sur des valeurs dont la signification précise, quand elle existe, dépend du bon vouloir de ceux qui s'en réclament.

Ce qui paraît a priori curieux, c'est que ce remplacement des faits et des règles par les valeurs est typique de la pensée totalitaire, alors que notre époque ne jure que par son opposition au totalitarisme. Mais si on pense à l'histoire des religions et à l'hypocrisie qui les accompagne en général, ce n'est peut-être pas si étonnant que cela.

Silvia Cattori : La « loi Gayssot » a été adoptée en 1990 malgré l'opposition de nombreuses personnalités politiques de droite. Mais, revenue aux affaires, la droite s'est gardée de l'abolir. On ne voit pas s'esquisser d'évolution à gauche. Dès lors, d'où pourrait venir la remise en cause de ce genre de loi ? Quelles conditions devrait-on réunir ? Quel espoir peut-on entretenir à ce sujet ?

Jean Bricmont : Je n'imagine pas, grâce à un modeste livre, changer une situation qui est le résultat de décennies d'endoctrinement à la « lutte » -par la censure ou la diabolisation- contre le fascisme, le racisme etc. J'espère, sans trop y croire, ouvrir le débat. Mais il me semble que dans l'avenir proche, les associations antiracistes vont continuer leurs poursuites et que les conflits entre « communautés », qui ont bien sûr des causes multiples, vont s'aggraver, chaque communauté considérant que «son» sacré, «sa» mémoire ou «ses» souffrances ne sont pas suffisamment respectés ou que les outrages qu'elle subit ne sont pas assez réprimés.

Comme j'essaie de l'expliquer, la mentalité dominante à gauche, qui consiste à se voir à la fois comme représentant du Bien sur Terre et comme étant, par là même, autorisé à faire taire ses adversaires, mène à un appauvrissement considérable de la pensée. Face à toutes les contestations populaires qui se développent, bonnets rouges, manifs pour tous, jour de colère, retraits de l'école contre la théorie du genre, succès de Dieudonné, la réponse de la gauche, même « radicale », est toujours « extrême droite, extrême droite ! ». Ils ne pensent jamais à se remettre en question ou à se demander si ce n'est pas leur façon de procéder qui provoque en partie ces réactions.

De nouveau, comparons avec la Belgique : c'est un pays qui était encore très catholique il y a quelques décennies et où le mariage homosexuel existe depuis plus longtemps qu'en France (sans mener à l'effondrement de la civilisation...), où le Premier Ministre est homosexuel et où l'euthanasie est légale ; rien de cela ne provoque les réactions furieuses auxquelles on assiste en France, où aujourd'hui l'hystérie « de droite » répond à l'hystérie « de gauche ».

Bien sûr, je souhaite défendre les acquis des années 1960 en matière de droits des femmes, des homosexuels ou des minorités. Mais je ne crois pas qu'on y arrivera tant qu'on continuera à faire comme si l'analyse rationnelle était une sorte d'étrange passe-temps, comme le dit ironiquement Chomsky à propos de la vie intellectuelle française.

Mon seul espoir réside chez les jeunes, où je perçois un changement de mentalité et une ouverture au débat que je n'imaginerais pas parmi les gens de ma génération, celle de 1968, qui a complété le slogan « il est interdit d'interdire » par « sauf les opinions qui ne nous plaisent pas ». Ma génération était marquée par le souvenir de la guerre et, d'une certaine façon, a voulu revivre la guerre, mais dans le fantasme plutôt que dans le réel. Il y avait aussi, dans cette génération, une sorte de révolte contre la génération précédente dont une bonne partie avait soutenu ou avait été passive à l'époque du fascisme – tout en oubliant que « combattre le fascisme » après son effondrement était considérablement plus facile qu'entre 1940 et 1945.

Mais les jeunes d'aujourd'hui sont nés longtemps après la fin de la guerre, font face à une économie ruinée et à un enseignement à la dérive, n'ont pratiquement aucune perspective d'avenir et n'ont pas le goût de s'amuser à combattre des fantômes ou de vivre dans des fantasmes.

Propos recueillis par Silvia Cattori

[URL : http://www.silviacattori.net/article5390.html](http://www.silviacattori.net/article5390.html)

(*) [*La République des censeurs*](#). Editions de l'Herne, 2014.

Professeur de physique théorique et mathématique, Université de Louvain, Belgique. Auteur de plusieurs articles sur Chomsky, co-directeur du Cahier de L'Herne n° 88 consacré à Noam Chomsky. Il a publié notamment avec Alan Sokal *Impostures intellectuelles* (1997), *À l'ombre des Lumières* avec Régis Debray (2003) et *Impérialisme humanitaire* (2005).

[1] Voir :

► Dieudonné, Taddei, la LICRA : le jour où la liberté de pensée vacilla (17 janvier 2014)
<http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/dieudonne-taddei-la-licra-le-jour-146344>

► Jean Bricmont sur Dieudonné, Caroline Fourest et Taddéi (Vidéo) (18 JANVIER 2014)
<http://www.silviacattori.net/article5308.html>

► Quand Jean Bricmont parle de Dieudonné sans se faire couper la parole <http://www.youtube.com/watch?v=2lbpqdiTq3s>

[2] La Shoah : Religion d'Etat ? par Diana Johnstone (28 JANVIER 2014)
<http://www.silviacattori.net/article5366.html>

[3] Possible Implications of Faulty US Technical Intelligence in the Damascus Nerve Agent Attack of August 21, 2013
<https://www.documentcloud.org/documents/1006045-possible-implications-of-bad-intelligence.html>

[4] Le journaliste Philippe Tesson s'exclama sur Radio Classique : « *Ce type, sa mort par un peloton de soldat me réjouirait profondément !* », avant d'ajouter que « *c'est une bête immonde, donc on le supprime. C'est tout !* »

[5] « Les Mythes fondateurs de la politique israélienne ». Publié en 1995 par les éditions La Vieille Taupe, réédité en 1996 à compte d'auteur « *Samizdat Roger Garaudy* » lui a valu d'être condamné, en 1998, pour « *contestation de crimes contre l'humanité, diffamation raciale et provocation à la haine raciale* ».

[6] Jean Bricmont écrit page 125-126 : « *Pendant longtemps, la censure a été « de droite », en ce sens qu'elle était exercée par l'Église, l'armée ou des chefs d'États plus ou moins autoritaires. [...] Ce n'est qu'à partir des années 1980, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, la naissance de la « lutte contre le racisme » et les procès contre les négationnistes, que la censure a changé de camp et est devenue « de gauche », tout en étant acceptée, même si c'est sans enthousiasme, par la droite « démocratique ». À partir du moment où ce basculement a eu lieu, la défense de la liberté d'expression est devenue « suspecte » de sympathies pour l'extrême droite.* » M. Bricmont attribue ce basculement à l'abandon par la gauche de son ambition de transformation du capitalisme, de sa défense de la souveraineté nationale, et sur le plan international de sa lutte pour la paix et contre l'impérialisme. Pour justifier ces abandons, la gauche, a dit-il « *inventé la gauche morale* », et s'est lancée dans un combat imaginaire en prétendant se mettre à « *lutter contre le fascisme* » plusieurs décennies après la fin de la guerre.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Jean Bricmont](#) et [Silvia Cattori](#), Mondialisation.ca, 2014

Articles Par : [Jean Bricmont](#) et
[Silvia Cattori](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca